



Séance du 23 septembre 2022 à 19h15

Délibération du Conseil Municipal n°2022-30

Nombre de conseillers : 14

Présents : 13

Absents : 1

dont représentés : 0

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

19 septembre 2022

Date de transmission

en Préfecture :

29 septembre 2022

Date de publication :

29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Laurence CHARLE – Sylvie FITSCH – Mélinda NOLE- Valérie ORIAT – Nathalie PRIEUR

Procurations : /

Absents excusés : Mme Frédérique CHOUFFOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Frédéric PETIT ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Visite du Sénat – Prise en charge des frais de transport et de restauration

Le 30 novembre prochain, Elus et agents communaux se rendront à Paris pour une visite du Sénat, organisée à l'initiative du Sénateur PERRIN. Les conjoints ont également été invités à y participer.

Le Maire suggère que la Commune prenne en charge les frais de transport et de restauration pour les Elus et les agents ; seuls les conjoints devront financer leur participation.

La Commune s'étant chargée des réservations, elle réglera en totalité les factures de la SNCF et du Restaurant du Sénat, puis sollicitera le remboursement auprès des conjoints.

Le Maire sollicite donc l'accord de principe du Conseil Municipal afin de pouvoir justifier des dépenses et recettes auprès du Comptable public.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la prise en charge, sur le budget communal, des frais de transport et de restauration à l'occasion de la visite du Sénat
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le remboursement de leur participation auprès des conjoints présents

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER